



Conseil de quartier Belleville-Saint-Maur Commission « Sécurité et Tranquillité publique »

Compte-rendu de la réunion du jeudi 06 juin 2015

Etaient présents : Colette ALBRECHT, Georgia ARISTE-ZELISE, Catherine GAND, Jean-Christophe MARTIN, Jacques SAINT-RAYMOND

Excusés : Anne SARTER

Absents sans excuse : Matthieu BATOUCHE, Alexis BEAUXEROIS, Etienne FAUDUET, Joele GODARD, Myriam MOREAU, Elka PEPIN

La commission s'est réunie à la régie de quartier à 19 h.

A – Audition de Jean-François REVAH, Président du collectif des riverains de la rue Jean-Pierre Timbaud

Monsieur Jean-François REVAH, président de l'association des riverains du 11ème, est venu nous faire part des actions qu'il mène depuis 2009 pour améliorer la sécurité et la tranquillité des riverains du quartier « Oberkampf-Saint Maur-Jean Pierre Timbaud » (au sens large).

1. Historique du collectif

La multiplication des bars est un phénomène qui dure depuis les années 2000, occasionné à la suite de plusieurs petits commerces dans le quartier. Face à l'afflux nouveaux de bars, des démarches bilatérales entre riverains en patrons d'établissements ont été lancées à partir de 2005, portant notamment sur les questions de modération du bruit. Le collectif a été fondé en Octobre 2009 afin de pouvoir porter une voix unique au nom des riverains. Il a été reçu par le maire du 11^{ème} arrondissement, M. Patrick BLOCHE et le commissaire central du 11^{ème} arrondissement. Il a alors fondé un collectif en octobre 2009.

Le collectif a suggéré aux tenanciers de bars de se regrouper en association (« le village Timbaud ») afin d'avoir un interlocuteur unique, de façon à établir un dialogue permettant de partager le diagnostic et de trouver les solutions correspondant aux problèmes identifiées. Après une période de discussions entre les deux collectifs, le dialogue est rompu.

Depuis, le collectif fonctionne par des signalements transmis par M. REVAH à Stéphane MARTINET et au Commissariat du 11^{ème}, ainsi que des dépôts de mains courantes. M. REVAH nous a relaté les dernières mains courantes déposées au sujet de l'établissement "le Guet-Apens ».

Le collectif a intégré le réseau « Vivre Paris », qui a participé aux Etats généraux de la nuit, devenu Conseil de la Nuit. Le réseau « Vivre Paris » a organisé en février dernier une réunion publique dont le compte rendu est disponible ici : <http://www.vivre-paris.fr/2015/02/reunion-publique-nuisances-nocturnes-une-fatalite/>



Conseil de quartier Belleville-Saint-Maur

Commission « Sécurité et Tranquillité publique »

Enfin, le collectif a pris attache en 2015 avec Cécile DUFLOT, Députée de la 6^{ème} circonscription de Paris dont dépend notre quartier et fut reçu par son assistante. Mme la Députée a relayé leurs préoccupations auprès du Ministre de l'Intérieur lors d'une question d'actualité au Gouvernement.

2. Actions entreprises

Lors des discussions entre le collectif des riverains de Jean-Pierre Timbaud et l'association du village Timbaud, la mise en place de chuteurs, de poteaux chuteurs (oriflammes destinés à rappeler les règles de civilités aux clients), distributions de flyers à la fermeture des établissements a été actée.

Sur demande de Stéphane MARTINET, Bruitparif a implanté en 2010 cinq sondes durant huit mois afin de mesurer en continu le bruit dans quatre endroits du secteur, plus une sonde en zone « neutre ».

Les Etats généraux de la nuit et les comités de suivi, auxquels participait le collectif, ont acté la mise en place des Pierrots de la nuit en ilotage dans le secteur, visant à modérer le niveau sonore dans la rue.

Le Conseil de la nuit, instance ayant succédé aux Etats généraux de la nuit, a reconnu le caractère « sinistré » de la zone du fait de l'hyper concentration d'établissements recevant du public et vendant de l'alcool, ainsi que de l'alcoolisation et des comportements antisociaux qui en sont la conséquence.

Le 31 Mars, la Ville de Paris a déployé des « patrouilleurs » en ilotage à pieds les jeudis, vendredis et samedis soirs de 23h30 à 2h30. Le 11^{ème} arrondissement est le seul arrondissement où un tel dispositif existe.

Du côté des établissements de nuit, l'association « Culture Bar-bars » a dans un premier temps répondu par un boycott de la fête de la musique le 21 juin 2014. Lors de cette nuit, plusieurs établissements du secteur ont gardé porte close, bâché de noir. Récemment, deux nouveaux responsables nationaux ont indiqué vouloir faire de la formation sur les bonnes pratiques et réguler les franc-tireurs.

3. Constats

Les constats effectués par le collectif sont les suivants :

- Les idées suggérées par le collectif dans leurs discussions avec l'association du Village Timbaud ont été appliquées pendant 3 semaines, puis abandonnées, car il n'y avait pas de volonté de résoudre le problème.
- Les relevés des sondes de Bruitparif ont révélé un niveau très élevé, notamment la nuit lors de la première et deuxième fermeture (2h et 5h), au-delà des préconisations de l'OMS.
- Le dispositif de patrouilleurs, dont l'existence est appréciée, est jugé insuffisant. La montée en charge du dispositif est observée, mais le collectif juge que cette montée en charge est trop lente.

4. Préconisations et demandes

Le collectif a exprimé les demandes suivantes :



Conseil de quartier Belleville-Saint-Maur

Commission « Sécurité et Tranquillité publique »

- Revenir sur la législation libéralisant les cessions des Licences IV afin de réintroduire l'autorisation préfectorale en ce qui concerne l'installation d'un établissement vendant de l'alcool dans le quartier.
- Instaurer un « permis à point » afin de subordonner l'horaire de fermeture de chaque établissement à son respect de bonnes pratiques, c'est à dire d'un système de sanctions progressives permettant d'obliger les récidivistes à se professionnaliser.
- La création au niveau de l'Hôtel de Ville ou de la Préfecture de Police d'un service centralisé afin de gérer les plaintes, une cartographie des établissements avec des indicateurs, et la réaction de la puissance publique.
- L'instauration d'un comité de suivi et de pilotage.
- L'installation de caméras de vidéoprotection dans le secteur afin de pouvoir faire de la vidéoverbalisation.
- L'intervention de la SEMAEST afin de diversifier les commerces du secteur.

Pour illustrer ses propositions, le collectif cite l'exemple de la ville de Genève, notamment les abords de la rue de l'Ecole de médecine où les responsables des 28 bars les plus bruyants ont été convoqués par la mairie, les autorisations d'ouverture après minuit supprimés. Les bars ont eu deux semaines pour se mettre en conformité. Ceux-ci se sont regroupés en association pour mutualiser un dispositif de vigiles chuteurs. De plus, la ville a adopté une nouvelle réglementation sur les terrasses : seuls sont autorisés en terrasse les consommateurs assis. Enfin, la ville a adopté un système de suivi (Sonitus) basé sur une cartographie des établissements avec leur historique.

B – Audition de Stéphane MARTINET, Adjoint au maire du 11^{ème} arrondissement en charge de la Sécurité

M. MARTINET confirme la présence des nuisances évoquées par le collectif en les qualifiant comme perlées entre les lundis et mercredi, suivies d'une montée en puissance entre les jeudis et samedi. Le cas des dimanches est plus aléatoire.

De plus, il souligne le cas des autorisations de nuit, actuellement difficile à refuser aux établissements qui en font la demande. Toutefois, la Préfecture de Police a désormais dissocié la transmission du bail de celle de l'autorisation d'ouverture de nuit.

M. MARTINET est ensuite revenu sur le dispositif des patrouilleurs, signalant que l'obtention de ce dispositif auprès de l'Hôtel de Ville a été compliquée. Toutefois, celui-ci est effectif depuis le 31 mars. Ces patrouilleurs sont composés d'éléments de la police nationale, de la Bac nuit et de la DPP et sont missionnés pour la modération du bruit et la verbalisation des terrasses le cas échéant. L'implication de la DPP permet de suppléer le manque d'effectif de Police (actuellement 425 dans le 11^{ème} arrondissement) et d'améliorer le contrôle des terrasses. Selon son appréciation, le dispositif de patrouilleur fait diminuer les nuisances mais ne les annule pas.

Concernant la vidéoverbalisation, M. MARTINET reste opposé à ce dispositif et met en avant des difficultés juridiques à sa réalisation.



Conseil de quartier Belleville-Saint-Maur

Commission « Sécurité et Tranquillité publique »

En son nom personnel, M. MARTINET demande une pérennisation du dispositif de patrouilleurs au niveau parisien, avec la conjonction de personnels affectés sur zone fixe et du personnel volant en fonction des besoins.

De plus, il souhaite une domiciliation des licences IV par la Préfecture de Police, ainsi que l'obtention obligatoire de la Préfecture pour réaliser l'extension d'une licence IV existante à d'autres établissements d'un même propriétaire.

A 21h10, la séance est levée.